

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 07-2026

Le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 13 avril 2026 un Règlement portant le numéro 07-2026.

Ce Règlement modifie le Règlement sur les permis et certificats numéro 24-2024 afin de modifier certaines conditions de délivrance d'un permis ou d'un certificat.

Ce Règlement est entré en vigueur le 25 mai 2026, soit à la date de délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides.

Ce Règlement peut être consulté au bureau municipal, situé au 1371, rue du Centenaire à La Conception, durant les heures d'ouverture de celui-ci, ou sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à La Conception, le 27 mai 2026.



Josiane Alarie
Directrice générale et
greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Josiane Alarie, de la Municipalité de La Conception, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site de la Municipalité le 27 mai 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 27 mai 2026.



Josiane Alarie
Directrice générale
et greffière-trésorière